



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Rémi JOSSEAUME
36 rue Vital
75116 Paris

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Affaire suivie par JU

Paris, le 26/04/2024
Réf. : JU [REDACTED]

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. Patrick [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions commises le 8 juillet 2023 ont été rectifiées.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de six points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le ministre de l'Intérieur
et des Outre-mer et par délégation,
[REDACTED]**